

Déclaration du Président IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad à la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Suivi du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement(CIPD)au-delà de 2014

New York, 22 septembre 2014

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement;
Monsieur le Président de l'Assemblée Générale;
Monsieur le Secrétaire Général;
Mesdames, Messieurs;

Le Tchad mon pays s'honore d'être convié à cette session spéciale qui constitue l'aboutissement d'un processus exaltant conduit depuis plusieurs mois au niveau pays, sous régional et continental. Je voudrais à cet égard, exprimer au Fonds des Nations Unies pour la Population, la gratitude de mon pays pour son accompagnement dans la conduite des différentes évaluations de la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) à l'échelle du Tchad.

Il y a vingt ans, en effet, nous avons pris au Caire, l'engagement solennel de travailler à assurer à nos populations l'accès universel à la santé reproductive, défendre les droits fondamentaux de la personne humaine, soulager le fardeau de la pauvreté, garantir l'égalité entre les sexes, prévenir le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles et protéger l'environnement.

A l'heure du bilan, il ressort qu'à l'instar de la plupart des pays signataires du consensus historique du Caire, le Tchad a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre du Plan d'Actions de la CIPD. Nous pouvons citer entre autres:

- (1) la consolidation de la démocratie;

- (2) la baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire de 8,3 points entre 2003 et 2011;
- (3) la mise en œuvre des programmes de protection de l'environnement;
- (4) l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs stratégies en faveur des jeunes et des adolescents;
- (5) le renforcement des dispositifs juridiques, politiques et stratégiques susceptibles de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes;
- (6) la mise en œuvre de nombreuses mesures dans le domaine de la santé de la reproduction, du VIH/SIDA et de la lutte contre les violences faites aux femmes;
- (7) le renforcement quantitatif et qualitatif de l'éducation des jeunes, en particulier les filles.

Mesdames, Messieurs

Comme vous pouvez le constater, nous avons travaillé à assainir l'environnement juridique et à le rendre plus favorable à la jouissance des droits humains par toutes les couches sociales de notre nation. Des efforts substantiels ont été faits en matière d'accès de notre jeunesse à l'éducation et à la santé mais aussi en matière de protection de la jeune fille et de l'épanouissement de la femme.

A la faveur de la Loi portant promotion de la santé maternelle, votée en 2002, l'accès à une gamme élargie de services de santé sexuelle et de la reproduction pour la femme et les couples ne souffre plus d'aucune restriction. Le gouvernement tchadien a œuvré à l'augmentation régulière des budgets alloués à ces deux secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé. En 2014, le budget alloué à la santé représente 13% du budget de l'Etat.

Mesdames, Messieurs,

Comme je l'ai mentionné tantôt, force a été de constater et de reconnaître lors des analyses conduites au niveau de nos pays, qu'en dépit des efforts consentis, nous n'avons rempli que partiellement les ambitions que nous nous sommes fixées au Caire en 1994.

La mortalité maternelle, ce drame insoutenable, est encore une réalité au sein de nos communautés, nos femmes et nos filles perdent encore trop souvent leurs bébés en accouchant tandis que notre jeunesse peine à être totalement protégée contre les ravages des infections sexuellement transmissibles et du VIH. Le plein emploi n'est pas encore au rendez-vous et un trop grand nombre de nos filles est encore l'objet de violences inacceptables dans nos villes et villages.

C'est ce constat difficile, fait en toute responsabilité à l'échelle de nos pays par nos différents gouvernements et nos sociétés civiles, qui nous a amenés à la position commune que nous avons exprimée dans la Déclaration que nous avons adoptée en janvier dernier à l'issue du sommet de l'Union Africaine sur le devenir du Plan d'Action de la CIPD au-delà de 2014.

Dans cette Déclaration d'Addis-Abeba nous avons réaffirmé notre engagement à poursuivre nos efforts au cours des nouvelles décennies qui viennent, pour assurer à nos populations, la Dignité et l'Égalité, un meilleur accès à la Santé y compris la santé de la reproduction et la planification familiale, tout ceci, dans le cadre d'une Coopération internationale et d'un partenariat renforcé.

Nous sommes particulièrement heureux de constater la pertinence de nos points de vue et de nous retrouver parfaitement dans les conclusions et les recommandations de la revue mondiale telles que consignées dans le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies A/69/62 et intitulé « le Cadre d'Actions pour le suivi du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au-delà de 2014 ».

C'est pourquoi, je voudrais ici, exprimer solennellement l'adhésion de mon pays et du gouvernement du Tchad à ce nouveau Cadre d'Actions de la CIPD au-delà de 2014 en souhaitant vivement que ces préoccupations si pertinentes puissent être également reflétées et intégrées dans l'Agenda global de développement post 2015.

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie pour votre aimable attention.